



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 MARS 2022

**Présents** : Franck DELTERAL – Damien DUROY – Sandra SEIZELARD – André COURNIL – Florence REY – Christophe POLONI – Joël OUDOT – Pablo GUNDOVA – Anne de LAVARDE – Jean-Pierre BUFFIERE

**Absente excusée** : Sandrine MONSBROT (Pouvoir remis à Franck DELTERAL)

**Secrétaire de séance** : Sandra SEIZELARD

### DÉLIBÉRATIONS :

- ✓ **CRÉATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET ET RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL** :  
Création à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, d'un emploi permanent d'Adjoint Technique dans le grade de catégorie C à temps non complet pour 6 heures hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel pour une durée de 1 an.
- ✓ **PARTICIPATION FISCALISÉE AUX DÉPENSES DES SYNDICATS DE COMMUNES 2022** : M. Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de se prononcer sur la participation aux dépenses de fonctionnement de la Fédération Départementale d'Électrification dont le montant s'élève à 2 583,00 € pour la commune au titre de l'année 2022. Le Conseil Municipal accepte comme les années précédentes, la mise en recouvrement direct par les services fiscaux.
- ✓ **MISE EN PLACE DU RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expérience et de l'Engagement Professionnel) – IFSE et CIA**  
Annule et remplace la délibération du 13 juillet 2018 portant modification des montants de la collectivité.

### ÉTUDE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans 3 villages : Le Bourg, Les Palinières et les Mazories.

Fin de la séance.

